

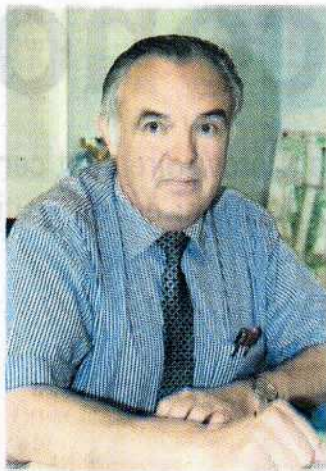
## Bassin Potassique / Dossier StocaMine

# Amendement Sordi : « C'est faux ! »

Le député Michel Sordi a tenu un point presse à Cernay pour dénoncer l'utilisation faite par le collectif « Destocamine » de ce qu'il a appelé « l'amendement Sordi ».

■ À l'issue de la manifestation organisée le 21 mai dernier à Wittelsheim par le collectif Destocamine, plusieurs personnes avaient pris la parole. Dont Jacques Muller, maire de Wattwiller et ancien sénateur, qui avait évoqué « un amendement de circonstance, déposé par le député de la circonscription, et taillé sur mesure pour StocaMine » (les DNA du 22 mai).

C'est cela qui a fait réagir Michel Sordi. « C'est faux ! », martèle-t-il. Non sans rappeler que le site avait démarré en 1999 sous le gouvernement Jospin, alors que Mme Voynet était ministre de l'environnement.



Michel Sordi : « Je fais confiance aux experts ». (Photo DNA)

ment issu d'une loi de 1992, la ministre de l'environnement de l'époque étant Ségolène Royal », dit encore le député. Ce texte, qui prévoyait « les conditions de

réversibilité du stockage », disait aussi que, « à l'issue d'une période de fonctionnement de 25 ans au moins, l'autorisation peut être prolongée pour une durée illimitée, sur la base d'un bilan écologique [...] ».

« J'ai déposé un amendement (ndlr : voté en 2006) pour avancer le curseur, explique Michel Sordi. La période de 25 ans me paraissait trop longue, parce qu'au bout de ces 25 ans, on n'aurait plus ni les hommes ni le matériel pour déstocker. Par cet amendement, je voulais autoriser les études d'impact au bout d'un an d'inactivité ». Pour mémoire, l'incendie du bloc 15 et l'arrêt définitif d'exploitation de StocaMine datent de 2002.

L'amendement Sordi, comme il a été appelé, réside uniquement en un rajout

dans la loi de 1992. Il complète, dans la phrase citée plus haut : « (... de 25 ans au moins), ou si l'apport des déchets a cessé depuis au moins un an ». Et le député d'ajouter à nouveau : « Ce que dit Jacques Muller, c'est faux ! ». Michel Sordi en profite pour préciser sa position face à ce dossier.

## Faire confiance aux experts

« D'abord, je fais confiance aux experts, qui sont deux pour chacun des cinq collèges qui constituent le Comité de Pilotage. Après toutes ces études, s'il y a le moindre risque pour l'environnement ou la santé publique, il faut tout ressortir. Mais s'il n'y a aucun risque, il faut étudier les conditions les plus drastiques en matière de sécurité dans le temps quant au stockage illimité ».

P. Br.

## Avancer le curseur

« Le stockage souterrain des déchets ultimes était régi par le Code de l'Environne-